

Association des Terrasses de Léotoing

6 chemin des remparts

À la Mairie

43410 Léotoing

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2024

EXERCICE 2023

L'assemblée générale est réunie le samedi 10 février 2024 à 15h30 dans la salle de la mairie de Léotoing (43410).

La présidente ouvre la séance et remercie l'assemblée pour sa présence. La présidente collecte les pouvoirs et fait passer la feuille de présence sur le feuillet n°9 du cahier de l'association.

12 adhérents sont présents et signent la feuille de présence :

- Hector Mercadier
- Denis Lavenant
- Christine Lavenant
- Ibrahim Ben Driss
- Sofiane Batnini
- Jacqueline Bussac
- Cécile Bussac
- Virginie Raoul
- François Anglade
- Christo Lafond
- Martial Durant
- Bernard Farinelli

17 adhérents ont transmis des pouvoirs afin d'être représentés :

- Carine Bekaert à Ibrahim Ben Driss
- Ali Ben Driss à Ibrahim Ben Driss
- Marie-France Reyniers à Sofiane Batnini
- Mayra Aires Da Silva à Sofiane Batnini
- Balme Du Garay Delphine à Virginie Raoul
- Balme Du Garay Stéphane à Virginie Raoul
- Claire Vaton à Christine Lavenant
- Bernard Rombauts à Christine Lavenant
- Yves Rojo à Denis Lavenant
- Anne Curet à Denis Lavenant

- Dominique Woïgard à François Anglade
- Dominique Barouh à François Anglade
- Guy Roche à Jacqueline Bussac
- Marie-Alexandre Roche à Jacqueline Bussac
- Julie Farinelli à Bernard Farinelli
- Sandrine Marchand à Bernard Farinelli
- Guilhem Avinain à Cécile Bussac

Madame Cécile Tardy, Adjointe au Maire, assiste à la séance. Pascal Gibelin et Nadine Jouvente se sont excusés de leur absence auprès de la Présidente Jacqueline Bussac.

Hector Mercadier, trésorier, agit en tant que secrétaire de séance.
La présidente propose de traiter les sujets inscrits à l'ordre du jour.

1. Adhésions 2024 à l'association des Terrasses de Léotoing, appel à cotisation.

Le trésorier indique que 30 adhésions ont été faites sur HelloAsso pour 2024, et que 4 adhésions ont été reçues en chèque et liquide, soit un total d'adhérents de 34 au jour de l'AG.

Le trésorier, assisté du trésorier Adjoint, vérifient que tous les présents et les représentés sont bien à jour de leur cotisation. Claudine Cormerais, vice-présidente, n'est pas à jour de sa cotisation. Par conséquent, la procuration transmise par Claudine Cormerais à Hector Mercadier n'est pas valide, et n'est pas décomptée parmi les procurations.

Ainsi, 29 voix valides sont décomptées.

Le trésorier propose de maintenir le montant de l'adhésion en 2024 à 5€, comme cela était également le cas les années précédentes.

Le trésorier met cette proposition au vote.

La résolution est approuvée à l'unanimité, 29 voix pour.

2. Présentation du rapport moral 2023 et approbation du rapport

Bernard Farinelli, vice-président, présente le rapport d'activité et le rapport moral qui sont remis aux présents, accompagnés d'un montage photo montrant les principales actions de l'année. Bernard note que les projets menés en 2023 sont la continuité du projet associatif : réflexion sur l'eau, plantation d'oliviers, végétalisation, construction de murs en pierre sèche.

Bernard présente également les perspectives de 2024. L'objectif est de poursuivre les projets en cours (construction de murets en pierre sèche, eau, végétalisation des terrasses). Le grand projet pour l'année prochaine sera le cheminement.

Bernard remercie la mairie pour sa bienveillance et les gentils mots lors de l'inauguration des appartements de l'école. Bernard note que l'association a du mal à associer la population locale, mais on remarque une amélioration. La mairie indique que l'équipe municipale réfléchit à la mise en place de Panneau Pocket, une application mobile permettant d'améliorer la communication entre la mairie et la population locale, notamment concernant les événements organisés sur le commune.

Cécile Tardy indique qu'un nouveau topo guide de la ComCom Brioude est en cours de création : il y aura un passage par les Terrasses à la demande de la mairie de Léotoing. La commune de Léotoing sera en couverture du guide. Des QR codes seront peut-être réalisés pour donner plus d'infos aux visiteurs. L'association souhaiterait contribuer à la création de ces contenus informatifs pour soutenir l'initiative.

Ibrahim Ben Driss note que le chemin de Saint Jacques prend la route et prend des chemins propriétés privés et chemins peu praticables, alors que le chemin des Terrasses serait plus agréable aux visiteurs.

Plusieurs membres félicitent l'association pour la transformation du site, amorcée depuis la création de l'association, initialement L'Oasis de Léotoing Cetanella. Tous les membres et le bureau notent que l'héritage des dix dernières années joue un rôle essentiel dans l'apparence actuelle du site, qui attire beaucoup de regards et d'intérêts de la part des visiteurs. Les nombreux chantiers, auxquels des centaines de bénévoles ont participé, ont bâti les fondations de la végétalisation en cours.

Le trésorier met au vote l'approbation du rapport moral tel qu'il a été présenté aux adhérents.

La résolution est approuvée par 27 voix pour, 2 abstentions.

3. Présentation des comptes et du rapport financier 2023 et approbation des comptes

Hector Mercadier, trésorier, présente le rapport financier et les comptes 2023, qui sont distribués aux membres présents. Le trésorier répond aux questions des membres, en particulier pour expliquer le traitement des financements perçus sur 2023, mais qui seront en partie dépensés sur 2024 (FDVA, dons du financement participatif).

Les comptes 2023 présentent un excédent de 1015€.

Le trésorier met au vote l'approbation des comptes 2023 et du rapport financier 2023 tel qu'ils ont été présentés aux adhérents.

La résolution est approuvée à l'unanimité, 29 voix pour.

4. Présentation du Budget Prévisionnel 2024 et approbation du budget

Hector Mercadier, trésorier, présente le budget prévisionnel pour 2024, qui met en chiffre les perspectives décrites dans le rapport moral.

François Anglade propose un ajustement sur le budget pour prévoir davantage de construction de murs en pierre sèche. Le trésorier approuve, et ajuste le budget pour prévoir davantage de construction de murs, au détriment de l'impression de supports de communication pour le cheminement. En effet, ce dernier chantier sera mené sur 2024 et 2025, et les dépenses pourront donc avoir lieu sur l'exercice suivant, éventuellement avec le support de subventions dédiées.

François Anglade et Denis Lavenant notent qu'un rapprochement avec des BTS Communication ou Tourisme permettrait d'aider à construire le projet du cheminement. Certaines universités (Lyon 2) recherchent également des projets similaires pour leurs étudiants.

Cécile Tardy note qu'une université foraine a eu lieu à Brioude en juillet, et permet de mettre en œuvre des projets de développement suivis sur 3 ans par des IUT en Auvergne.

Sofiane Batnini et le bureau échangent sur l'autonomie potentielle que peut développer l'association pour la construction de murs en pierre sèche. Il en ressort que l'expertise et l'expérience d'un murailler comme Cristian Omelhier qui accompagne l'association est essentiel, en particulier pour dessiner et concevoir les murs, et pour construire les ouvrages techniques (tranchade, escalier, rampes,...). Cependant l'association peut aussi monter des murs simples en autonomie, comme cela a été le cas en partie du mur de soutènement en direction du nid d'amour et de la tranchade.

Bernard Farinelli propose de faire participer des membres de l'équipe municipale et/ou l'agent communal sur un chantier d'initiation à la construction en pierre sèche, pour permettre de restaurer des murs dans tous les villages de Léotoing.

Le trésorier met au vote l'approbation du budget prévisionnel 2024, tel qu'il a été présenté aux adhérents, avec la modification sur le montant alloué à la construction en pierre sèche.

La résolution est approuvée à l'unanimité, 29 voix pour.

5. Questions diverses

Le trésorier donne lecture des questions posées par des membres en amont de l'AG, et lis également les réponses proposées par le bureau :

Pourquoi organiser l'AG tôt dans l'année ?

L'AG est un moment structurant d'une part pour valider les actions de l'année écoulée, mais surtout pour préparer l'année à venir : l'AG peut élire un nouveau bureau tous les deux ans, et valide le budget pour l'année à venir, donc également tous les projets à venir.

Le bureau souhaite que le budget et les demandes de subvention qui en découlent soient validées par l'AG avant les dates d'échéance de dépôt des dossiers. En effet, certaines subventions nécessitent de déposer un dossier très complet dès le début d'année (FDVA : 15 février). Le budget et les orientations doivent également être validés suffisamment tôt dans l'année pour permettre au bureau de les mettre en application.

Peut-on avoir les rapports (comptes, budget, rapport d'activité et moral) avant l'AG ?

Les rapports de l'association subissent plusieurs vagues de modification et d'amélioration grâce aux échanges entre les membres du bureau. Diffuser un document de travail incomplet ou erroné pourrait induire les adhérents en erreur.

Le bureau a donc préféré cette année ne pas envoyer les documents en avance, tant qu'ils n'étaient pas finalisés. Par contre, les documents validés par l'AG sont diffusés à tous les membres.

Cette pratique est également plus cohérente avec le fonctionnement ordinaire des associations en France.

Le bureau note que les procurations permettent à chacun et chacune de remettre son jugement et sa voix à un adhérent présent à l'AG, tout en étant impliqué dans la gestion de l'association, et en ayant accès aux documents après le vote.

Peut-on adhérer avant que l'AG valide le montant de la cotisation ?

Les statuts prévoient que l'AG fixe le montant de la cotisation. Cependant, comme les années précédentes, les adhérents qui le souhaitent peuvent adhérer avant l'AG : auparavant via un document papier, à présent via le HelloAsso, qui permet un paiement en ligne sécurisé.

Le document invitant les membres et bénévoles à renouveler leur adhésion pour 2024 portait mention du montant de base proposé par le bureau, identique au montant de l'année précédente.

A l'avenir, si le bureau souhaite proposer une évolution du montant, cette évolution serait inscrite à l'ordre du jour, et serait proposée sur les bulletins d'adhésion et sur HelloAsso.

Si l'AG, contre l'avis du bureau, demandait une augmentation du prix de l'adhésion, alors les membres seraient invités à compléter le montant de l'adhésion.

François Anglade propose de valider le montant de l'adhésion pour le prochain exercice de l'association en 2025 pour éviter toute confusion liée au montant de l'adhésion avant les AG.

**Le bureau propose de maintenir le montant de l'adhésion à 5€ pour 2025.
Le trésorier met la proposition au vote.**

La résolution est approuvée à l'unanimité, 29 voix pour.

Le maintien d'un montant d'adhésion faible est nécessaire à l'intégration et toutes et tous à l'association et aux chantiers.

**L'assemblée demande au bureau de solliciter les participants inscrits aux chantiers pour leur indiquer que tous les dons qu'ils peuvent faire en faveur de l'association permettra d'organiser davantage de chantiers à l'avenir.
Le trésorier met la proposition au vote.**

La résolution est approuvée à l'unanimité, 29 voix pour.

Quels adhérents peuvent voter à l'AG ?

Les statuts prévoient que tous les membres à jour de leur cotisation peuvent voter à l'AG. Les statuts n'imposent aucune ancienneté aux membres : l'adhésion donne droit au vote qui ont lieu pendant la période d'adhésion. Ainsi il n'est pas nécessaire d'avoir adhéré l'année précédant l'AG pour y avoir droit de vote.

Situation de la vice-présidente :

Le bureau explique à l'assemblée générale qu'il y a un fort conflit entre Claudine Cormerais et le reste du bureau depuis le début de l'année 2023. Le bureau indique avoir demandé la démission de Claudine de son poste de vice-présidente, en raison de l'absence de vision commune ou d'accord sur le mode de fonctionnement de l'association et du bureau. Le bureau déplore que Claudine Cormerais ne soit pas à jour de sa cotisation 2024.

François Anglade prône l'apaisement et demande au bureau de poursuivre sans changements. Sofiane Batnini émet également des réserves.

Le bureau, sauf Claudine Cormerais, demande à l'AG de constater que n'ayant pas renouvelé son adhésion, et au vu des demandes de démission et des dysfonctionnement du bureau, Claudine Cormerais n'est plus membre de l'association au jour de l'AG, et par conséquent n'est plus membre du bureau, ni vice-présidente.

Le trésorier met la proposition au vote.

La résolution est adoptée par 23 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

La séance est levée à 18h, et l'assemblée partage un verre de l'amitié.